

Epreuves optionnelles :

ATTENTION : depuis cette session si vous vous inscrivez à une épreuve optionnelle, celle-ci est coefficientée 2.

Ainsi si vous ne vous présentez pas à cette épreuve, vous serez noté « Absent » cela équivaut à un 0/20 et vous déduira 20 points du total obtenu pour vos épreuves de baccalauréat.